



REGLEMENT OFFICIEL 2018

Conditions d'accès

La quatrième édition des « Tremplins des Solidarités » est un concours ouvert à tous les arts de la scène, de toute forme et nature (musique, chant, slam, stand-up, danse, etc) et adressé aux artistes/collectifs/groupes non-professionnels* âgés de 16 à 30 ans. (maximum un membre âgé de 30 ans).

Les candidats doivent présenter des créations artistiques et ne peuvent diffuser de message contraire aux valeurs des Solidarités, œuvrant pour une société plus ouverte, plus juste et plus solidaire.

Le candidat ne peut s'inscrire qu'à une seule des sélections régionales organisées (Céroux-Mousty, Ath, Thuin) mais le choix du site est libre.

Le candidat se présentera sur scène avec la même formation, depuis l'inscription jusqu'à la finale.

**ne vivant pas exclusivement des revenus générés par ses prestations artistiques*

Inscription

L'inscription peut se faire par voie postale ou voie électronique pour l'une des 3 sélections organisées (@CEROUX-MOUSTY // @ATH // @THUIN).

par email : tremplins@lessolidarites.be

Par voie postale : Les Tremplins des Solidarités
à l'attention de SAMI DALI
Rue de Gembloux 186
5002 NAMUR

Pour être considéré comme valable, le dossier d'inscription doit comporter :

- Le nom, le prénom et la date de naissance de chaque membre du groupe
- Le lieu de sélection souhaité (Céroux-Mousty, Ath ou Thuin)
- Une démo sur support CD/DVD ou un lien web pour visualiser le contenu de la prestation
- Une fiche technique complète et à jour ;
- L'ensemble des coordonnées de contact
- Une biographie et une photo du groupe, collectif ou artiste ;

Pour juger équitablement et confortablement, il est conseillé de nous envoyer minimum 3 audios/vidéos différents et de bonnes qualités.



La date limite pour le dépôt des candidatures (dépôt/voie postale et web) est fixée au **19 mars 2018**.

Sélection

Du **19 au 28 mars**, la sélection des groupes se fera sur base des dossiers reçus comprenant la totalité des éléments ici visés. Les artistes seront informés au plus tard le **30 mars** de leur éventuelle participation à la sélection régionale de leur choix. Un courriel sera envoyé aux candidats non sélectionnés. La sélection se fera par un jury spécifique à chaque site.

Sélections régionales - « les lives »

Les demi-finales se dérouleront en live et en public au sein du célèbre MAGIC MIRRORS, lors des Caravanes des Solidarités aux dates suivantes :

- **Sélection CEROUX-MOUSTY**
le samedi 12 mai 2018
- **Sélection ATH,**
le samedi 19 mai 2018
- **Sélection THUIN,**
le dimanche 26 mai 2018

Deux finalistes par sélection régionale seront désignés:

- Un candidat sera désigné par un jury de professionnels
- Un candidat sera désigné sur base des votes du public, présent dans la salle.

Finale

La finale se déroulera les **25 et 26 août 2018** sur l'une des scènes des Solidarités.
Le gagnant de la finale des Tremplins sera désigné par un jury de professionnels.

Jury

Plusieurs jurys constitués par les organisateurs procéderont aux présélections, sélections régionales et finale.

Les décisions des jurys seront sans appel.

Déroulement

Les participants à la finale seront informés par mail/ téléphone de leur ordre de passage au plus tard deux semaines avant le jour de la prestation.

Lors des sélections régionales et de la finale, chaque groupe ou artiste aura l'occasion de présenter une prestation de son choix, dont la durée sera fixée à 20 minutes. Cette durée est sujette à modification par l'organisation en concertation avec les équipes techniques.



Technique

- une sonorisation de base, un éclairage et une batterie commune seront mis à disposition de l'artiste ou du groupe par l'organisateur ;
 - Minimum un ingénieur son et lumière et un régisseur plateau, délégués par l'organisateur, seront présents ;
 - le groupe ou l'artiste pourra néanmoins se produire accompagné d'un responsable technique de son choix. En tout état de cause, le régisseur désigné par l'organisateur reste le seul responsable. Ses décisions techniques seront sans appel ;
 - Le coût de tout matériel supplémentaire sera pris en charge par l'artiste ;
 - L'artiste doit se rendre disponible toute la journée le jour de la prestation, selon la sélection choisie.
 - L'artiste accepte d'être filmé et enregistré durant sa prestation et le contenu produit est susceptible d'être diffusé par Les Solidarités.
 - l'organisateur décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux participants.
- L'organisateur, seul responsable de la régie de scène et de l'organisation générale, délèguera un responsable technique qui veillera au bon déroulement des montages/démontages et au respect des horaires.
- Ses décisions s'imposent à tous et ne sont pas susceptibles de recours.

Prix

Le prix pour le gagnant de la finale consistera en **un gain d'une valeur de 3.000 € sous la forme d'aides à la création** (ex : location de studio, coaching, achat de matériel, etc) + l'assurance d'une prestation aux Solidarités 2019.

L'ensemble des candidats ayant participé aux sélections régionales (demi-finales) et n'ayant pas été retenus pour la finale recevront un pass 2j pour les Solidarités par personne sur scène + 1 accompagnant éventuel (ingé son, manager,...).

Les artistes, techniciens et accompagnateurs éventuels ne seront en aucun cas défrayés rémunérés par l'organisateur. L'artiste pourra toutefois engager du personnel (ingé son, ingé light...) à ses propres frais.

Responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Le cas échéant les candidats en seront avertis

Litiges

L'inscription au concours implique la connaissance, l'acceptation et le respect du règlement et du déroulement du concours dans son ensemble. Ce règlement sera considéré comme parfaitement connu des artistes.

En cas de litige, seul le texte du présent règlement sera pris en considération.

